

## Conseil énergétique

### Critères d'accès

Pour pouvoir accéder au Cluster, dans les différents domaines de compétences mentionnés ci-dessus, **l'architecte / l'ingénieur / le conseiller énergétique** doivent faire preuve d'expérience et de compétences dans l'utilisation rationnelle des ressources naturelles:

1. Attestation de l'obtention de l'agrément par l'Agence de l'Energie

Ou

1. Formation continue d'au moins de 40h organisée par le CRP Henri Tudor où par une institution équivalente

ET

2. Justificatif certifiant la réalisation d'au moins 3 conseils énergétique  
La réalisation des différents objets de références est documentée par (au minimum une page DIN A4) : un rapport incluant les calculs principaux, des photos et schémas (si possible)

Ces conseils en énergie doivent présenter les caractéristiques suivantes:

- il doit généralement recommander des matériaux d'isolation répondant aux critères de l'OekoFoire;
- dans la mesure où elles ont des incidences sur l'habitat, le rapport doit contenir des informations quant aux caractéristiques biologiques et écologiques des matériaux auxquels il est fait appel.

ET

3. Utilisation des instruments d'encadrement des clients développés par le ClimEEC.
4. Disposer d'un concept de traitement des déchets (label de qualité de la Superdreckskescht® ou fournisseur équivalent) 12 mois, au plus tard, après avoir accédé au ClimEEC. Cette obligation de traitement des déchets s'applique également aux différents chantiers.

La décision d'accès au Cluster sera prise par le groupe restreint sur base des différents documents fournis.

### Maintien de la qualité

Contrôle des compétences théoriques par les moyens suivants :

- Participation régulière aux différentes formations continues

Et/ Ou

- Par la réalisation annuelle de différents objets de référence

Le groupe restreint se réserve le droit de faire régulièrement des évaluations en faisant des enquêtes auprès des clients ou en visitant des chantiers. Chaque membre est prié de communiquer au ClimEEC toute nouvelle activité complémentaire.

Lu et approuvé Date & signature

.....